

1

Proposer une loi de programmation pour le soutien à la vie associative

CONSTAT...

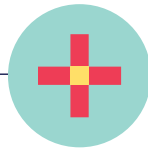


Les associations sont un atout premier pour la France :

- > 1,5 million d'associations en France (contre 580 000 en Allemagne et 193 000 au Royaume-Uni) et il s'en crée 70 000 nouvelles par an.
- > La vie associative représente 3,3 % du PIB français.
- > 20 millions de personnes donnent de leur temps chaque année à une association.



« La politique d'accompagnement du secteur associatif souffre d'une absence de stratégie de long terme et d'une coordination fragile, qui nuisent à son efficacité. La vie associative pourrait être revivifiée par un soutien modernisé [...] » écrit la Cour des Comptes dans un référé du 21 mai 2021.



> **Le Fonds de développement de la vie associative est doté de 8 millions d'euros pour la formation des responsables bénévoles** (estimés à 5 millions de personnes). Depuis 10 ans, ses crédits n'ont pas augmenté et ont diminué en euros constants. Le budget annuel de la formation professionnelle est quant à lui de 32 milliards.

> **La part des subventions publiques dans le budget associatif ne cesse de diminuer** : de 34 % des ressources en 2005 à 20 % en 2017. Ce chiffre est la marque d'un désengagement croissant des pouvoirs publics dans le soutien à l'initiative associative.

> **L'association est le premier lieu de l'innovation sociale et sociétale.** C'est au sein des associations que sont nées de nombreuses réponses aux besoins sociaux et sociétaux, devenues ensuite pour certaines des éléments constitutifs de politiques publiques : accompagnement des personnes en situation de handicap, RSA, service civique, aide à domicile, participation des usagers aux services de santé, réemploi... Pour autant, le crédit d'impôt recherche (CIR), mesure de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises, n'a pas d'équivalent pour les associations.

La politique de l'État de soutien à la vie associative mérite d'être développée.



Proposer une loi de programmation pluriannuelle pour une politique publique ambitieuse de soutien au développement de la vie associative, co-construite avec les acteurs, intégrant notamment :

NOTRE PROPOSITION...

- **Le renforcement du FDVA comme outil structurant de la politique de vie associative**, doté des moyens nécessaires pour le renforcement de ses missions existantes (et notamment le soutien à la formation des bénévoles ou le soutien aux études et expérimentations) et le développement de nouvelles missions (soutien à la structuration associative et aux têtes de réseaux en particulier)
- **Le soutien au développement de l'innovation sociale et sociétale** par le renforcement des liens entre recherche et association au travers de dispositifs adaptés.
- **La réaffirmation de la subvention comme outil d'investissement** au service de l'intérêt général, et en particulier de la subvention de fonctionnement.
- **Le soutien à des moyens humains dédiés**, au travers de l'augmentation et de la revalorisation des postes Fonjep entre autres.
- **Le soutien à l'accompagnement des associations** et à sa structuration territoriale.
- **Le développement de l'évaluation et de la valorisation** de l'action associative et de ses effets, avec des moyens dédiés.



Sources : L'état des assos en 12 infos, Le Mouvement associatif, janvier 2020.